

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SOUANCE AU PERCHE

10 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Claude RIGOT, Maire de Souancé-au-Perche.

Date de la convocation : 2 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 12

PRESENTS : Marie-Claude RIGOT, Arnaud CHANDAVOINE, Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE, Thomas LECOSSAIS, Jacqueline LAURENT, Cécile AUBIN, Emilie DEFOND, Fabien NAVET, Arnaud BOUTTET, Jeannine CIBOIRE, Patrick GUILLIER de SOUANCE

ABSENTS EXCUSES : Guillaume POTEL pouvoir à Jacqueline LAURENT, Patrick GUILLIER de SOUANCE pouvoir à Jean-Jérôme GUILLIER de SOUANCE

Secrétaire de séance : Jeannine CIBOIRE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 23 septembre 2025
- Approbation de la Charte 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Perche
- Enquête publique – Aliénation du chemin dit « du Gué Pleureur »
- Avancement du projet d'installation du système de vidéoprotection
- Point sur l'activité et la situation de L'Herminette
- Tarifs communaux 2026
- Révision des loyers 2026
- Proposition d'un programme prévisionnel d'investissements 2026
- Rapport des commissions
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE DU 23.09.2025

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025, transmis aux membres du Conseil Municipal le 1^{er} octobre 2025, est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE LA CHARTE 2025-2040 du Parc Naturel Régional du Perche

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.331-1 à L.333-4 et ses articles R.333-1 à R.333-6,

Vu les délibérations du Conseil Régional de Normandie en date du 13 septembre 2021 et du Conseil Régional du Centre – Val de Loire en date du 24 septembre 2021 prescrivant la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Perche et fixant son périmètre d'étude,

Vu l'avis d'opportunité de l'État en date du 2 juin 2022 qui émet un avis favorable sur l'opportunité du projet de renouvellement du classement du Parc naturel régional du Perche et notamment sur le périmètre d'étude proposé,

Vu l'avis favorable de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 13 septembre 2023, l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature en date du 25 septembre 2023 et l'avis intermédiaire de l'État en date du 15 avril 2024,

Vu l'avis délibéré de l'Autorité environnementale en date du 29 août 2024,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 octobre 2024 au 7 novembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique en date du 5 décembre 2024,

Vu les conclusions de la Ministre chargée de l'environnement remises le 1er août 2025 et transmises par le Préfet de région le 25 août 2025,

Vu le projet de Charte comprenant le rapport, le plan de Parc et ses annexes,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la Charte 2025-2040 du Parc naturel Régional du Perche, et en après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité, sans réserve, la Charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Perche ainsi que ses annexes dont les statuts modifiés du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Perche.

- Autorise Madame le Maire à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

ENQUETE PUBLIQUE – ALIENATION DU CHEMIN dit « du GUE PLEUREUR »

Par délibération n° 2025-23 en date du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin dit « du Gué Pleureur » en vue de sa cession sur 2859 m2 au prix de 1.50 €/m2 réparti comme suit :

○ M. Jean-Pierre FOULON :	459 m2
○ M. Pierre NAVET :	697 m2
○ Indivision JUMEAU/VINETTE	918 m2
○ M. Jean-Pierre DESBREE	785 m2

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 novembre 2025 au 18 novembre 2025. En tenant compte que le dossier présenté à l'enquête était suffisamment détaillé et compréhensible et de l'absence d'observations du public, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation, en vue de sa cession aux acquéreurs cités précédemment, du chemin dit « du Gué Pleureur » dans les conditions prévues au dossier par la commune de Souancé-au-Perche.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide la désaffectation du chemin dit « du Gué Pleureur » en vue de sa cession à :**
 - **M. Jean-Pierre FOULON :** 459 m2
 - **M. Pierre NAVET :** 697 m2
 - **Indivision JUMEAU/VINETTE** 918 m2
 - **M. Jean-Pierre DESBREE** 785 m2
- **Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes de vente nécessaire à l'aboutissement de ce projet**

AVANCEMENT DU PROJET D'INSTALLATION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le projet a pris un peu de retard dans l'obtention de l'autorisation préfectorale. Madame le Maire précise les raisons pour lesquelles l'autorisation n'a pu être délivrée en juin dernier et informe que l'installation est prévue par l'entreprise AUDITEC entre le 15 et le 31 janvier 2026.

POINT SUR L'ACTIVITE DE L'HERMINETTE

Madame le Maire souhaite que cette question soit traitée à huis clos. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Madame le Maire expose les raisons pour lesquelles elle a souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite rencontrer la gérante de l'Herminette et lui fixera un rendez-vous en mairie prochainement.

TARIFS COMMUNAUX 2025

Madame le Maire présente un tableau de l'évolution des tarifs municipaux depuis 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les tarifs municipaux ci-après pour l'année 2026.

	2026
* Cantine scolaire	3,40
* Cimetière	
Concession 30 ans	250,00
Concession 50 ans	410,00
Cavurne (15 ans)	560,00
Dispersion (15 ans)	150,00
* Jardin familial	25,00
* Camping	
Forfait annuel + compteur électricité	770,00
Electricité /Kw	0,60
Taxe de séjour	0,20

REVISION DES LOYERS 2026

Sur proposition de Madame le Maire, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, revalorise le montant des loyers à compter du 1^{er} janvier 2026 à l'exception du loyer du plan d'eau communal facturé à L'Herminette qui restera stable.**

PROPOSITION D'UN PROGRAMME PREVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2026

Madame le Maire présente un document de travail concernant le programme prévisionnel des investissements pour 2026.

Les principaux projets (hors Restes à Réaliser 2025) retenus sont les suivants :

1 – BATIMENTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de remplacer les volets du logement 1 bis rue du 19 Mars selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
Cantine scolaire		
• Fourniture et pose sol PVC	5 383.07	5 921.38
• Fourniture et pose panneaux acoustiques	5 075.62	6 090.74
Classes		
• Fourniture et pose de 6 volets	5 532.26	6 085.60
TOTAL	15 991.05 €	18 097.72 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 15 991.05 € HT (18 097.72 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

2 – PROGRAMME DE VOIRIE 2026

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser des travaux de réfection de la voirie selon le détail ci-dessous :

	HT	TTC
• Chemin de Valory	31 049.00	37 258.80
• Chemin des Petites Haies	9 333.96	11 200.75
• Chemin de La Paillère	21 547.64	25 857.17
• Chemin La Vallée des Clairets	6 300.33	7 560.40
• Parking salle polyvalente	13 947.90	16 737.48
TOTAL	82 178.83 €	98 614.60 €

Cette opération dans sa globalité s'élève à 82 178.83 € HT (98 614.60 € TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter toutes les subventions existantes pour réaliser ces travaux et à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le matériel informatique de la mairie sera renouvelé pour un montant de 1 451.00 € HT. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.**

Suite à la visite de sécurité qui a eu lieu en novembre dernier, il est préconisé d'installer un système de sécurité gaz dans la cuisine. Le devis s'élève à 1 723.96 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour faire réaliser ces travaux de mise aux normes.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission des travaux

• Parking site AXEREAL

Les travaux de végétalisation sont en cours de réalisation. Un devis supplémentaire d'un montant de 554.76 € HT est présenté pour la plantation d'une haie de troènes avec paillage et mise en place d'une clôture de protection avec des fils lisses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour faire réaliser ces travaux de plantation.

- Commission des Affaires Scolaires

Madame le Maire rend compte du dernier conseil d'école qui a eu lieu le 9 décembre. L'équipe enseignante remercie la commune pour l'achat des 2 ordinateurs.

Un lave-vaisselle a été acheté pour la cantine scolaire.

- Commission Fêtes et Cérémonies

Le traditionnel banquet des Aînés a eu lieu le 16 novembre dernier. Le repas servi par La Forge a donné entière satisfaction et l'animation par l'orchestre Karine FONTAINE également.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit :

- 40 €/personne de moins de 65 ans**
- Gratuit pour les personnes de plus de 65 ans habitant la commune et demi-tarif soit 20 €/personne pour leur conjoint**
- 20 €/personne pour les membres du Conseil Municipal et les agents communaux**

La distribution des colis aux aînés est fixée au samedi 13 décembre de 10h à 12h et l'arbre de Noël aura lieu dimanche 14 décembre à 15 heures.

QUESTIONS DIVERSES

Il a été évoqué les sujets suivants :

- L'information concernant le délai de prévenance du début des travaux du parking AXEREAL
- Des rumeurs non fondées concernant l'état de la trésorerie de la commune
- La prochaine réunion d'AQUAVAL
- Le loto organisé par le Comité des Fêtes le 8 février 2026
- Le téléthon organisé par l'équipe des Jardins Partagés qui a permis de récolter 1 300 €

Madame le Maire lève la séance à 22 h 40.

Le Maire de Souancé-au-Perche,
Marie-Claude RIGOT

La Secrétaire de séance,
Jeannine CIBOIRE